



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

9 juillet 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 9 juillet 2019, sous la présidence du maire M. Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire  
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier  
Mme Danielle Hubert, directrice des finances

Quelque douze personnes assistent également à la séance.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 8 par le maire Jonathan Lapierre.

**R1907-1430**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe, appuyée par M. Roger Chevarie, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2019
- 3.2 Approbation des procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 20 et 27 juin 2019
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

9 juillet 2019

- 7.2 Finances
  - 7.2.1 Dépôt du rapport financier 2018 et du rapport de l'auditeur indépendant
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
  - 7.4.1 Autorisation d'appel d'offres – Travaux de mise aux normes – Allée Jeffrey-Gaudet – Allée des Treize – Village de L'Étang-du-Nord
  - 7.4.2 Autorisation de signature – Entente de services professionnels avec l'Université Laval – Analyse de la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable
- 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
- 7.6 Aménagement du territoire et urbanisme
  - 7.6.1 Amélioration du réseau de Bell Mobilité – Projet d'implantation d'une tour sur le lot 3 778 729 – Village de Havre-aux-Maisons
- 7.7 Développement du milieu et des communications
- 7.8 Loisirs, culture et vie communautaire
  - 7.8.1 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 356 – Fourniture et installation de luminaires – Terrain de balle-molle du village de Fatima
  - 7.8.2 Contribution financière – Semaine d'activités pour l'inauguration du Centre multisport Desjardins
- 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10 Réglementation municipale
  - 7.10.1 Avis de motion – Règlement n° 2019-14 décrétant une dépense et un emprunt de 111 800 \$ et autorisant des travaux de voirie sur les allées Jeffrey-Gaudet et des Treize du village de L'Étang-du-Nord
  - 7.10.2 Dépôt du projet de règlement n° 2019-14 décrétant une dépense et un emprunt de 111 800 \$ et autorisant des travaux de voirie sur les allées Jeffrey-Gaudet et des Treize du village de L'Étang-du-Nord
  - 7.10.3 Adoption du second projet de règlement n° 2019-08-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans le village de Fatima et des modifications à certaines dispositions de ce règlement de zonage



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

9 juillet 2019

- 7.10.4 Dépôt du registre – Règlement n° 2019-11 décrétant une dépense relative à des travaux d'aqueduc sur l'allée Robert-Vigneau, du village de L'Étang-du-Nord, et un emprunt de 221 624 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 7.10.5 Dépôt du registre – Règlement n° 2019-12 décrétant une dépense relative à des travaux d'aqueduc sur le chemin Delaney, du village de Havre-aux-Maisons, et un emprunt de 118 975 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 8. Affaires diverses
  - 8.1 Dépôt d'un avis de projet au MELCC – Travaux de protection des berges – Secteur de La Grave
  - 8.2 Autorisation de signature – Entente de contribution – Parc éolien de la Dune-du-Nord S.E.C.
  - 8.3 Modification du Règlement n° 2019-06 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins du réseau routier municipal et un emprunt de 2 400 000 \$
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**R1907-1431**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2019**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2019.

Sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

**R1907-1432**

#### **Approbation des procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 20 et 27 juin 2019**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 20 et 27 juin 2019.

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

9 juillet 2019

d'approuver ces procès-verbaux tels qu'ils ont été rédigés et d'entériner les décisions prises lors de ces séances.

### RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

R1907-1433

### APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 31 mai au 20 juin 2019 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 3 056 733,70 \$.

### CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

### SERVICES MUNICIPAUX

#### FINANCES

R1907-1434

#### Dépôt du rapport financier 2018 et du rapport de l'auditeur indépendant

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2018 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine sont achevés;

CONSIDÉRANT QUE ces rapports ont été portés à l'attention des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal prenne acte du dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2018;

que ces documents soient transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la loi.



## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

9 juillet 2019

N° de résolution  
ou annotation

### **SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS**

R1907-1435

#### **Autorisation d'appel d'offres – Travaux de mise aux normes – Allée Jeffrey-Gaudet – Allée des Treize – Village de L'Étang-du-Nord**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est dotée en 2009, d'une « Politique pour la municipalisation d'une rue privée existante »;

CONSIDÉRANT QUE conformément à cette politique, les propriétaires bornant à la rue doivent soumettre une demande signifiant leur intérêt ainsi que leur engagement à défrayer les coûts reliés aux travaux requis pour la mise à niveau des infrastructures, et ce, avant la cession du chemin à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les résidents des immeubles bornant l'allée Jeffrey-Gaudet et l'allée des Treize, du village de L'Étang-du-Nord, ont déposé une demande de municipalisation;

CONSIDÉRANT le mandat accordé à la firme Englobe pour la réalisation d'une étude des coûts relativement à ces travaux;

CONSIDÉRANT QU' à la suite des recommandations émises par la firme Englobe, les propriétaires se sont engagés à poursuivre le projet de mise aux normes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, soit autorisée à lancer un appel d'offres relativement à la réalisation des travaux de réfection et de mise aux normes des infrastructures sur les allées Jeffrey-Gaudet et des Treize, du village de L'Étang-du-Nord.

R1907-1436

#### **Autorisation de signature – Entente de services professionnels avec l'Université Laval – Analyse de la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable**

CONSIDÉRANT QU' en 2014, le gouvernement provincial a adopté le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a produit, à l'intention des responsables des prélèvements d'eau souterraine ou de surface, dont les municipalités,



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

9 juillet 2019

*le Guide de réalisation des analyses de la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable au Québec;*

CONSIDÉRANT l'obligation réglementaire de la Municipalité d'effectuer une analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable pour le 1<sup>er</sup> avril 2021;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière acheminée dans le cadre du volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de requérir les services de professionnels pour la réalisation de l'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes ne s'appliquent pas à ce type de contrat, et que le conseil peut mandater une institution scolaire, dont l'Université Laval, pour la production d'une telle analyse;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à signer, pour et au nom de la Municipalité, avec l'Université Laval une entente de services professionnels pour la réalisation d'une analyse de la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable.

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

R1907-1437

#### Amélioration du réseau de Bell Mobilité – Projet d'implantation d'une tour sur le lot 3 778 729 – Village de Havre-aux-Maisons

Dans le but d'offrir aux résidents et aux visiteurs un réseau sans fil de qualité et plus particulièrement dans les secteurs de Dune-du-sud et de Pointe-Basse où le service est actuellement déficient, Bell Mobilité entend implanter une tour d'une hauteur de 35 mètres sur un terrain surélevé situé en bordure de chemin des Buttes, dans le village de Havre-aux-Maisons.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite que ses citoyens et les nombreux visiteurs puissent bénéficier d'un réseau sans fil de qualité sur l'ensemble du territoire de l'archipel;

CONSIDÉRANT QU' un réseau de communication sans fil déficient dans certaines parties du territoire ou en mer représente un danger quant à la sécurité des biens et des personnes en situation d'urgence;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

9 juillet 2019

- CONSIDÉRANT QUE le terrain visé pour l'implantation de la tour est situé près d'un secteur (chemin des Montants) pour lequel la Municipalité a mis en place une réglementation d'urbanisme particulière visant spécifiquement la protection des paysages;
- CONSIDÉRANT QU' un certain nombre de citoyens ont clairement manifesté leurs préoccupations face à ce projet, notamment en regard de la protection des paysages, mais également le bien-être et la santé des personnes habitants à proximité;
- CONSIDÉRANT QU' un apiculteur opérant dans le secteur craint pour la santé de ses abeilles et par conséquent la viabilité de son entreprise;
- CONSIDÉRANT QUE Bell Mobilité souhaite obtenir l'avis du conseil même si ce projet ne nécessite pas l'obtention d'un permis de la Municipalité;

### EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de demander à Bell Mobilité de considérer la possibilité de résoudre le problème par des solutions technologiques de remplacement à la mise en place d'une tour, d'un mât, d'un pylône ou autre installation de ce type sur le territoire de l'archipel. Dans l'éventualité où ces solutions technologiques s'avèreraient irréalisables, de concert avec la Municipalité et plus spécifiquement avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, le conseil souhaite que l'entreprise identifie, en plus du site retenu, des emplacements qui permettraient également d'assurer un service de qualité tout en ayant le moins d'impact possible sur le paysage, le bien-être des citoyens et la viabilité des entreprises locales sans jamais perdre de vue la nécessité pour la communauté madelinienne et les visiteurs de bénéficier d'un réseau sans fil performant et offrant le même niveau de qualité pour l'ensemble des utilisateurs.

### LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R1907-1438

#### Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 356 – Fourniture et installation de luminaires – Terrain de balle-molle du village de Fatima

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, le 11 juin dernier, à un appel d'offres sur invitation concernant la fourniture et l'installation de luminaires sur le terrain de balle-molle situé dans le village de Fatima;
- CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été reçue, soit celle des Installations électriques Langford inc, au prix de 39 375 \$ plus les taxes applicables;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

9 juillet 2019

CONSIDÉRANT l'analyse a démontré la conformité de la soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil retienne la soumission déposée par Les Installations Langford électriques inc. au prix de 39 975 \$ plus les taxes applicables;

qu'il autorise le régisseur sport et plein air du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Vincent Leblanc, à procéder à la signature d'un contrat à cette fin.

**R1907-1439**

### **Contribution financière – Semaine d'activités pour l'inauguration du Centre multisport Desjardins**

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture du Centre multisport Desjardins est prévue pour le 13 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire travaille à la préparation d'une programmation d'activités gratuites offerte à toute la population dans le cadre de l'inauguration du nouveau centre multisport;

CONSIDÉRANT le surplus disponible de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'affecter un montant de 20 000 \$ provenant du surplus cumulé de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine aux fins de l'organisation d'activités entourant l'ouverture du Centre multisport Desjardins.

### **RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

**R1907-1440**

### **Avis de motion – Règlement n° 2019-14 décrétant une dépense et un emprunt de 111 800 \$ et autorisant des travaux de voirie sur les allées Jeffrey-Gaudet et des Treize du village de L'Étang-du-Nord**

Le conseiller, M. Jean-Philippe Déraspe, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 111 800 \$ et autorisant des travaux de voirie sur les allées Jeffrey-Gaudet et des Treize du village de L'Étang-du-Nord.





## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

9 juillet 2019

N° de résolution  
ou annotation

**R1907-1441**

**Dépôt du projet de règlement n° 2019-14 décrétant une dépense et un emprunt de 111 800 \$ et autorisant des travaux de voirie sur les allées Jeffrey-Gaudet et des Treize du village de L'Étang-du-Nord**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande de citoyens qui souhaitent que la Municipalité procède à des travaux de voirie sur l'allée Jeffrey-Gaudet et sur l'allée des Treize du village de L'Étang-du-Nord, conformément à la politique de municipalisation de rues adoptée en 2009;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil de contracter un emprunt pour financer ces travaux;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté au conseil et est déposé en cours de séance, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° 2019-14 séance tenante.

**R1907-1442**

**Adoption du second projet de règlement n° 2019-08-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans le village de Fatima et des modifications à certaines dispositions de ce règlement de zonage**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un règlement de zonage et que le conseil entend procéder à la modification de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le projet de règlement n° 2019-08 lors de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement a été soumis à la consultation lors d'une séance publique tenue le 10 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'étape suivante consiste en l'adoption d'un second projet de règlement et de soumettre celui-ci au processus d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE,



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

9 juillet 2019

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'adopter le second projet de règlement suivant intitulé : « Règlement n° 2019-08-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 2010-08 en apportant des changements au plan de zonage dans le village de Fatima et des modifications à certaines dispositions de ce règlement de zonage »;

et de soumettre le second projet de règlement au processus d'approbation référendaire conformément aux dispositions de la loi.

R1907-1443

**Dépôt du registre – Règlement n° 2019-11 décrétant une dépense relative à des travaux d'aqueduc sur l'allée Robert-Vigneau, du village de L'Étang-du-Nord, et un emprunt de 221 624 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt**

CONSIDÉRANT la procédure d'enregistrement tenue le 2 juillet 2019 au bureau de la mairie des Îles-de-la-Madeleine relativement au règlement d'emprunt n° 2019-11;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de cette procédure d'enregistrement, de même que le certificat de lecture de celui-ci conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt par le greffier du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement n° 2019-11 ainsi que l'attestation de la lecture dudit certificat par le greffier, selon les termes des articles 555, 556 et 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.

R1907-1444

**Dépôt du registre – Règlement n° 2019-12 décrétant une dépense relative à des travaux d'aqueduc sur le chemin Delaney, du village de Havre-aux-Maisons, et un emprunt de 118 975 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt**

CONSIDÉRANT la procédure d'enregistrement tenue le 2 juillet 2019 au bureau de la mairie des Îles-de-la-Madeleine relativement au règlement d'emprunt n° 2019-12;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

9 juillet 2019

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de cette procédure d'enregistrement, de même que le certificat de lecture de celui-ci conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt par le greffier du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement n° 2019-12 ainsi que l'attestation de la lecture dudit certificat par le greffier, selon les termes des articles 555, 556 et 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.

### **AFFAIRES DIVERSES**

**R1907-1445**

#### **Dépôt d'un avis de projet au MELCC – Travaux de protection des berges – Secteur de La Grave**

CONSIDÉRANT QUE l'érosion des berges est devenue un enjeu majeur pour la communauté des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le site historique de La Grave a été retenu comme une priorité par la Commission permanente sur l'érosion des berges et le conseil municipal en raison de son importance patrimoniale, historique culturelle et économique;

CONSIDÉRANT QUE le 20 mars 2018, la Municipalité signait avec le ministère de la Sécurité publique (MSP) une entente de financement prévoyant des travaux de protection du secteur de La Grave au coût de 5 400 000 \$ incluant une aide financière gouvernementale de 4 005 513 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement de la Municipalité quant à la réalisation des travaux de protection des berges en vertu de l'entente signée avec le MSP;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ces travaux, il y a lieu de déposer un avis de projet au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

9 juillet 2019

que le conseil autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à déposer un avis de projet auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) relativement aux travaux de protection des berges prévus dans le secteur de La Grave.

R1907-1446

### **Autorisation de signature – Entente de contribution – Parc éolien de la Dune-du-Nord S.E.C.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà signifié son accord au projet d'installation d'un parc éolien de 6MW dans la dune du Nord aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'approvisionnement sur le projet de parc éolien de la dune du Nord a été signé avec la Société Hydro-Québec Distribution;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de gestion du parc éolien prévoient le versement à la Municipalité d'une redevance annuelle estimée à 5 000 \$ / mégawatt;

CONSIDÉRANT QU' une entente relative à la contribution doit être signée entre la Municipalité et le Parc éolien de la Dune-du-Nord S.E.C. représenté par son commandité Gestion Dune-du-Nord inc;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal désigne le directeur général, Serge Rochon, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, l'entente de contribution entre le Parc Éolien de la Dune-du-Nord et la Municipalité.

R1907-1447

### **Modification du Règlement n° 2019-06 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins du réseau routier municipal et un emprunt de 2 400 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a adopté le règlement d'emprunt n° 2019-06 autorisant la réalisation de travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été soumis à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE la Direction des affaires juridiques du MAMH recommande de modifier le montant de la



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

9 juillet 2019

dépense et de l'emprunt afin de respecter les dispositions de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) pour des dépenses en immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE le règlement peut être modifié par voie de résolution;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le règlement n° 2019-06 soit modifié comme suit :

Les articles 1, 2 et 3 du règlement n° 2019-06 sont remplacés par les suivants :

### Article 1 Titre

Le présent règlement portera le titre de « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations relativement à des travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins du réseau routier municipal et un emprunt de 1 600 000 \$ ».

### Article 2 Dépenses autorisées

Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses relativement à des travaux de voirie et d'asphaltage sur divers chemins municipaux pour une somme de 1 600 000 \$ répartie de la façon suivante :

Description	Terme	Total
Travaux de voirie et d'asphaltage	10 ans	1 600 000 \$

### Article 3 Emprunt autorisé

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 600 000 \$ sur une période de 10 ans.

Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à la Direction des affaires juridiques du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

9 juillet 2019

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Mauvais état du chemin qui mène jusqu'à la passerelle du Sandy Hook – Installation des poubelles
- ❖ Étude sur la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable
- ❖ Travaux routiers en cours de la Municipalité et du MTQ
- ❖ Préservation de la zone tampon du Centre de gestion des matières résiduelles – Reboisement
- ❖ Redevances des revenus de l'éolien – Prévisions du conseil
- ❖ Orientation du conseil – Projet de Bell Mobilité concernant l'implantation d'une tour – Village de Havre-aux-Maisons
- ❖ Accumulation de déchets sur les plages – Proposition à l'effet de sensibiliser les pêcheurs pour participer au nettoyage.

R1907-1448

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de lever la séance à 21 h 8.

---

Jonathan Lapierre, maire

---

Jean-Yves Lebreux, greffier